



Rapport financier
annuel

au 31 décembre 2013

Documents comptables annuels

A) COMPTES SOCIAUX

I.- Bilans comparés au 31 décembre 2013 et 2012

ACTIF	au 31.12.2013		au 31.12.2012		PASSIF	au 31.12.2013		au 31.12.2012	
	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET	NET					
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					Capital social	11 073 795	18 832 425	11 073 795	18 832 425
Autres immobilisations incorporelles	2 850	2 850	0	0	Prime d'émission	430 945	730 946	430 945	730 946
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Réserve légale	1 107 380	1 863 243	1 107 380	1 863 243
Agencements - Installations générales	2 022	2 022	0	0	Réserve spéciale des plus-values long terme	1 920 900	1 145 037	1 920 900	1 145 037
Autres immobilisations corporelles	83 003	83 003	0	0	Autres réserves	3 365 578	7 535 944	3 365 578	7 535 944
Sous-total I	87 875	87 875	0	0	Report à nouveau	1 305 250	2 799 011	1 305 250	2 799 011
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - T.I.A.P.					TOTAL I	19 203 847	32 926 606	19 203 847	32 926 606
Titres de participation	22 376 437	11 102 596	11 273 842	16 118 856	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
Bons de souscription	0	0	0	0	Provision pour risques divers				
Dividendes à recevoir	0	0	0	878 311	Provision pour pertes de change				
Obligations convertibles - ORA	820 005	606 138	213 868	234 350	TOTAL II	0	0	0	0
Intérêts courus et échus à recevoir	24 906	12 038	12 868	13 175					
FCP à risques	5 455 121	3 305 830	2 149 291	2 605 335					
Sous-total II	28 676 469	15 026 601	13 649 869	19 850 028					
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					DETTES				
Titres de participation groupe	111 560	0	111 560	184 573	Découvert, concours bancaires	16 242	16 496	16 242	16 496
Autres créances immobilisées	68 780	68 751	28	3 302	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 545	619 493	174 545	619 493
Autres immobilisations financières	103 625	2 241	101 384	154 676	Dettes fiscales et sociales	198 092	222 841	198 092	222 841
Sous-total III	283 964	70 992	212 972	342 551	Autres dettes	726 070	1 179 766	726 070	1 179 766
TOTAL I	29 048 308	15 185 467	13 862 840,88	20 192 596	TOTAL III	1 114 951	2 038 597	1 114 951	2 038 597
ACTIF CIRCULANT					TOTAL GENERAL I + II + III	20 318 798	34 965 202	20 318 798	34 965 202
Clients, comptes rattachés et autres créances	133 823	51 500	82 323	223 203					
Valeurs mobilières de placement :									
. SICAV -FCP court terme et Comptes à terme	6 000 000	0	6 000 000	13 997 263					
Disponibilités - comptes à vue	351 372	0	351 372	539 193					
Intérêts courus à recevoir	20 283	0	20 283	12 947					
Charges constatées d'avance	1 980	0	1 980	0					
Ecart de conversion	0	0	0	0					
TOTAL II	6 507 457	51 500	6 455 957	14 772 606					
TOTAL GENERAL I + II	35 555 765	15 236 967	20 318 798	34 965 202					

II.- COMPTES DE RESULTAT COMPARES 2013-2012

	2013		2012	
1. OPERATIONS EN REVENUS				
Résultat courant		-625 876		463 858
<i>Produits financiers</i>	244 288		1 855 475	
Prdts de titres de participation, obligations et FCPR	150 057		1 746 583	
Revenus des certificats de dépôt et comptes à termes	83 953		92 723	
Intérêts bancaires	724		1 382	
Intérêts sur créances, comptes-courants et prêts	9 554		14 787	
Gains de change	0		0	
Reprise de provision pour perte de change				
<i>Plus values de cession de titres de placement</i>	5 041		0	
<i>Moins values de cession de titres de placement</i>				
<i>Produits d'exploitation</i>	33		5 508	
<i>Charges d'exploitation</i>	-875 239		-1 397 125	
<i>Charges financières</i>				
<i>Variation des provisions pour dépréciation des titres de placement</i>				
Résultat exceptionnel		-2 765		-101 822
<i>Produits exceptionnels</i>	0		0	
<i>Charges exceptionnelles</i>	-2 765		-101 822	
<i>Impôt sociétés sur opérations de revenus</i>				
I. Résultat des opérations en revenus		<u>-628 641</u>		<u>362 036</u>
2. OPERATIONS EN CAPITAL				
Résultat courant		1 945 387		2 436 975
<i>Produits exceptionnels</i>	4 141 913		4 730 705	
Plus values sur cessions de TIAP	1 657 311		1 885 556	
Reprises de provisions sur TIAP	2 473 104		2 784 527	
Rep prov sur autres immobilisations financières	11 498		43 203	
Plus values sur autres immobilisations financières			17 419	
<i>Charges exceptionnelles</i>	-2 196 526		-2 293 730	
Moins values sur cessions de TIAP	-1 984 731		-1 595 720	
Dotations aux provisions sur TIAP	-209 253		-680 440	
Dotation sur autres immobilisations financières	-2 241		-17 570	
Moins values sur autres immobilisations financières	-301			
Résultat exceptionnel		-11 498		0
<i>Autres produits</i>				
<i>Autres charges</i>	-11 498		0	
<i>Impôt sociétés sur opérations en capital</i>				
II. Résultat des opérations en capital		<u>1 933 890</u>		<u>2 436 975</u>
I + II. Résultat net		<u>1 305 250</u>		<u>2 799 011</u>

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice net de l'exercice 2013 s'élevant à la somme de 1 305 249,71 € est affecté de la façon suivante :

dotations à la réserve légale (intégralement dotée)	pour mémoire
droits de l'associé commandité	13 052,49 €
solde porté au compte de report à nouveau	1 292 197,22 €

IV - ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se caractérisent par un montant total de bilan de 20 318 798,14€ et un bénéfice de 1 305 249,71€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les notes ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis, en euros, le 18 février 2014 par la Gérance.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect de la règle de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation** suite à la proposition de prorogation de la durée de vie à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2014 :

Bien que la durée de vie de la société soit fixée statutairement au 31 décembre 2014, le principe de continuité d'exploitation a été conservé dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En effet, la Gérance et le Conseil de Surveillance, composé des représentants des actionnaires, s'étant prononcés favorablement le 12 décembre 2013, la Gérance proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du juin 2014 de proroger la durée de vie statutairement de deux années soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est, par ailleurs, précisé que SIPAREX ASSOCIES, associé commandité et principal actionnaire de SIPAREX CROISSANCE (16,08% des droits de vote au 31 décembre 2013) s'est également prononcé favorablement sur cette proposition garante de l'intérêt des actionnaires et respectant l'esprit de la réforme engagée en 2005.

Si la prorogation de la durée de vie de la société n'était pas adoptée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 3 juin 2014, alors les actifs et les passifs seraient présentés en valeur liquidative.

- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices,**

et conformément aux principes et méthodes définis par la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983 et le plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les logiciels informatiques amortis sur 12 mois, au prorata du temps écoulé entre leur acquisition et la clôture de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilité selon le mode linéaire ou dégressif.

A la date du 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles détenues sont intégralement amorties.

TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant.

Les méthodes d'évaluation retenues sont indiquées au paragraphe X de l'annexe.

Le cours d'entrée des titres cédés est estimé suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT, SICAV ET FCP

La valeur d'inventaire de ces titres est évaluée au cours de la dernière valeur liquidative connue à la date de clôture. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A la date du 31 décembre 2013, la société ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

INTERETS COURUS ET PLUS-VALUES LATENTES

Les coupons courus sur les titres de participation et de placement sont comptabilisés à la clôture de l'exercice et à date de situation.

Les plus-values latentes existant au 31 décembre 2013 sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille figurent pour information dans le tableau de valeur estimative du portefeuille de TIAP et ne sont pas comptabilisées.

CREANCES NON RATTACHEES AUX TITRES DE PARTICIPATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En vue d'améliorer l'information financière, les comptes annuels sont présentés en conformité avec l'avis n° 64 CNC applicable à l'activité de portefeuille.

II - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

MECANISME D'ASSURANCE DES PARTICIPATIONS

La société n'a pas opté pour des couvertures d'assurance de type BPI France dans le cadre de son activité de prises de participations.

REGIME FISCAL

La société a opté, à compter du 1^{er} janvier 2001, pour le nouveau régime fiscal des sociétés de capital risque qui prévoit, pour les sociétés qui en bénéficient, une exonération quasi-totale d'impôt sur les sociétés en contrepartie d'une activité exclusive de gestion de participations dans le cadre de l'activité de capital risque exercée.

ACTIVITE DE CAPITAL RISQUE

La société a historiquement co-investi, dans des sociétés dites de « venture capital » dont l'activité est essentiellement axée sur les métiers de la nouvelle économie, les sciences de la vie et la haute technologie.

Le montant brut de ces investissements s'élève, au bilan du 31 décembre 2013, à 386 K€ pour un montant net de provisions de 102 K€.

Par ailleurs, la société détient également une participation dans le trust de liquidation du fonds de « venture capital » SBV VENTURE PARTNERS d'un montant total de 2 458 K€. Cette participation est totalement provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2013.

Au global, les investissements en « venture capital », ressortent à 2 844 K€ en valeur brute et 102 K€ en valeur nette, et représentent 0,75 % du portefeuille net de la société au 31 décembre 2013.

EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE

Risque de liquidité

Le passif du bilan est constitué à hauteur de 94,51 % par les capitaux propres, le solde étant représenté par des dettes.

La société s'assure, de façon permanente, qu'elle dispose de liquidités suffisantes afin de faire face à ses passifs ainsi qu'à la totalité de ses engagements hors bilan, notamment constitués de garanties d'actif/passif délivrées lors de la cession de participations.

En outre, la société n'a pas contracté d'emprunt et n'a pas souscrit de couverture en taux ou en devises.

Risque actions

a) Actions cotées

Les investissements en titres de sociétés cotées résultent principalement de l'introduction en bourse de sociétés déjà existantes dans le portefeuille de la société.

Ils ont été réalisés directement par la société et représentent 0,16 % de la valeur brute des participations et 0,29 % de leur valeur nette : à cet égard, le risque sur actions n'est pas significatif.

Actions cotées	Valeur brute	Dépréciations	Valeur de marché	Plus-values latentes
En euros	-----	-----	-----	-----
Alternext	46 776	6 165	40 611	
TOTAL	46 776	6 165	40 611	

La sensibilité du résultat de la société à une baisse de 10% de la valeur de marché, au 31 décembre 2013, du portefeuille d'actions est non significative.

b) Actions non cotées

64,49% du portefeuille de participations en valeur historique (19 millions d'euros en valeur brute ,8 millions d'euros en valeur nette) sont évalués selon des multiples faisant appel à des critères boursiers.

La sensibilité du résultat de la société à une baisse de 10% des multiples boursiers ne présenterait aucune incidence significative.

c) Actions SIPAREX CROISSANCE détenues en propre (auto-détention) et en-cours de trésorerie dans le cadre du contrat de liquidité :

Au 31/12/2013	Valeur comptable	Valeur de marché
En euros	-----	-----
Autres immobilisations financières (titres)	69 395	67 155
Autres immobilisations financières (en-cours de trésorerie sur contrat de liquidité)	34 230	34 230
TOTAL	103 625	101 385

La sensibilité du résultat de la société à une baisse de 10% du portefeuille détenu en actions propres par rapport à sa valeur de marché au 31/12/2013 ressort à 7 K€.

Risque de taux

L'intégralité des placements de trésorerie est réalisée sur des supports à taux fixe.

Le portefeuille de participations n'est pas concerné par le risque de taux.

Risque de change

La société n'a plus d'engagement de souscription libellé en devises au 31 décembre 2013.

Elle détient, essentiellement, une participation résiduelle, intégralement provisionnée, dans le trust de liquidation du fonds américain SBV Venture Partners dont les engagements de souscription ont été entièrement libérés ainsi qu'une ligne en co-investissement avec les fonds de venture capital gérés par le groupe.

III - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Garanties sur cessions de titres

Lors de la cession de titres de participation, la société SIPAREX CROISSANCE a été amenée à consentir aux cessionnaires des garanties ponctuelles d'actif et de passif ou spécifiques dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dates d'échéance	Montants au 31/12/13
30/11/2014	6 103 K€*
TOTAL	6 103 K€

A la date d'arrêté des comptes de la situation, la société n'a identifié aucun risque avéré relatif à ces garanties données.

*La société a consenti, à l'occasion de la cession de ses titres EPICEA en 2010, une garantie de passif aux nouveaux actionnaires de cette société portant sur un litige auquel EPICEA était partie et initiée par un ancien consultant de l'une de ses participations.

Une assignation, à l'objet identique à la première, venant à nouveau d'être effectuée par cette même personne physique, la garantie de passif précitée a été étendue à ce litige. Cette extension ainsi que la signature de l'avenant correspondant a été autorisée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 28 mars 2013.

Au terme d'un jugement du conseil de prud'homme de Grasse du 16 octobre 2013, le demandeur a été débouté de l'ensemble de ces demandes.
Il a fait appel de cette décision.

Autres engagements donnés

La société SIPAREX CROISSANCE s'est engagée, vis-à-vis de l'une de ses participations, à renoncer à la possibilité de convertir les obligations qu'elle détient et à percevoir la prime de non conversion attachée d'un montant de 16 K€ à échéance au 30/09/2014.

Cautions bancaires délivrées

Néant

ENGAGEMENTS RECUS

Dans le cadre de la cession de l'une de ses participations, la société SIPAREX CROISSANCE a consenti, jusqu'au 30/06/2014, un crédit vendeur portant sur un montant de 69 K€ et bénéficie, à ce titre, du nantissement des actions cédées.

De plus, la société bénéficie d'un complément de prix conditionnel dans le cadre de la sortie d'une ligne de participation à hauteur de 459 K€ au 30/06/2014.

Autres engagements reçus et donnés liés aux participations du portefeuille

Dans le cadre de la gestion du portefeuille de participations, des engagements courants ont été reçus ou donnés par la société visant, notamment, à mettre en place des partages de plus-values à terme,

S.C.A. SIPAREX CROISSANCE

au 31 décembre 2013

des révisions ou des compléments de prix, des mécanismes de conversion d'obligations et des modalités de sortie à échéance.

Ces différents éléments, conditionnés par l'atteinte de résultats ou de « milestones » lors des exercices futurs, ne sont pas évaluables à la date de clôture, compte tenu de leur définition.

La société SIPAREX CROISSANCE bénéficie, en outre, de droits de suite obtenus lors de la cession de certaines participations, au titre desquelles les cessionnaires s'engagent à lui rétrocéder une part des plus values qu'ils réaliseraient s'ils recédaient les lignes concernées à des tiers jusqu'à une date donnée. Ces produits potentiels ne sont, par nature, pas évaluables.

ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET DE RETRAITE

La société a souscrit, à effet du 1^{er} janvier 2003, auprès d'une institution de prévoyance, une convention d'assurance collective couvrant le paiement des indemnités de fin de carrière (IFC).

Par ailleurs, elle a souscrit un contrat de retraite supplémentaire à prestations définies (Art.39) auprès d'une compagnie d'assurance.

Compte tenu du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE, le coût de ces contrats est pris en charge par SIGEFI et compris dans la rémunération forfaitaire de la gérance.

LITIGES

Provisions non courantes :

Aucune provision n'a été constatée au bilan de la société SIPAREX CROISSANCE au 31 décembre 2013.

Procédures éteintes au cours de l'exercice :

1/ En date du 1er août 2007, SIPAREX CROISSANCE s'est vue assignée, conjointement avec une autre société du Groupe et deux investisseurs tiers, par l'ancien président de l'une de ses participations.

Le demandeur réclamait la reconnaissance du caractère abusif de sa révocation et l'exécution d'un protocole d'accord signé, notamment, par ces 2 structures et prévoyant une obligation d'achat des titres de la participation détenus par le demandeur pour un montant de 320 K€ (dont 95 K€ pour SIPAREX CROISSANCE) outre des intérêts ainsi qu'une somme de 10 000 € au titre de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Le demandeur s'est désisté de l'instance et le Tribunal de Commerce de Toulouse a, le 27 novembre 2013, constaté l'extinction de ce litige.

2/ Le 27 novembre 2007, le liquidateur judiciaire de cette même participation a assigné SIGEFI, en qualité de membre du conseil de surveillance, devant le Tribunal de Commerce d'Auch dans le cadre d'une expertise judiciaire visant à déterminer les causes des difficultés ayant conduit à la mise en liquidation de cette société.

L'expert a rendu son rapport le 6 novembre 2009. Le 25 juin 2010, SIGEFI a été assignée par le mandataire judiciaire devant le Tribunal de Commerce d'Auch, *in solidum* aux côtés des dirigeants de cette participation et des autres membres du Conseil de Surveillance, dans le cadre d'une action en comblement de passif.

Un protocole transactionnel visant à mettre fin au contentieux a été signé en fin d'année et, le 20 décembre 2013, le Tribunal de Commerce d'Auch a constaté l'extinction de l'instance. Le coût correspondant pour SIPAREX CROISSANCE a été ainsi très limité.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une convention de répartition des charges induites par une action en responsabilité, autorisée par le Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE lors de sa réunion du 19 avril 2005, prévoit:

- pour le cas où, alors que plusieurs véhicules d'investissement (sociétés ou fonds communs de placement) ont co-investi dans une même société :

S.C.A. SIPAREX CROISSANCE

au 31 décembre 2013

- . une action serait engagée par des tiers à l'encontre d'un ou plusieurs des fonds ou sociétés investisseurs, mais non de tous, sur le fondement de la responsabilité civile quasi-délictuelle, de la responsabilité des mandataires sociaux ou de l'article 1142 du Code Civil,
- . une action serait engagée contre tous les co-investisseurs, mais se traduirait par des conséquences financières qui ne seraient pas proportionnelles au montant de leurs investissements respectifs,
- et où les conséquences financières de ces actions ne seraient pas intégralement prises en charge par les assureurs au titre des polices d'assurances, que la part laissée à la charge des véhicules d'investissement, sociétés et fonds (dans la limite et les conditions prévues dans leur règlement), serait répartie entre eux à proportion de leurs investissements respectifs en fonds propres et quasi fonds propres.

Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la société, son activité et son résultat.

IV - NOTES SUR LE BILAN ACTIF
(en milliers d'euros)

ACTIF IMMOBILISE :

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

Immobilisations incorporelles	3	0	0	3
Immobilisations corporelles	85	0	0	85
Immobilisations financières (hors virements de poste à poste)	37 549	266	8 855	28 960
TOTAL	37 637	266	8 855	29 048

Amortissements et provisions pour dépréciation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

Immobilisations incorporelles	3	0	0	3
Immobilisations corporelles	85	0	0	85
Autres immob. financières	17 356	214	2 473	15 097
TOTAL	17 444	214	2 473	15 185

<u>Etat des créances :</u>	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé	197	131	66
Actif circulant et intérêts bancaires courus	156	113	43
TOTAL	353	244	109

<u>Provision pour dépréciation d'actifs circulants :</u>	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde de clôture
Provision sur créances	45	6	0	51
Provision pour dépréciation des VMP	0	0	0	0
TOTAL	45	6	0	51

S.C.A. SIPAREX CROISSANCE
au 31 décembre 2013

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN :

Immobilisations financières	28
Autres créances	10
Disponibilités	20

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : 2

V - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)

CAPITAL SOCIAL :	Nombre d'actions O	Nombre d'actions B
Titres en début d'exercice	1 252 315	3 180
Titres émis		
Titres annulés	517 242	
	-----	-----
Titres en fin d'exercice	735 073	3 180

Valeur nominale	15,00 €	15,00 €
Actif net par action	26,01 €	26,01 €

Une OPRA est intervenue courant mai 2013, à cette occasion 517 242 titres ont été annulés.

Les actions B sont des actions de catégorie conférant des dividendes privilégiés qui se substituent à une partie de la rémunération aléatoire versée à la gérance (cf paragraphe IX-1.2). Ces actions sont détenues par votre Gérant ou des salariés actuels ou anciens de ce dernier.

Provisions	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Solde à la clôture
Provision pour risques et charges	0	0	0	0	0
Provision pour pertes de change	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

Etat des dettes	Montant brut	à 1 an au +	+1 an - 5 ans	à + de 5 ans
	-----	-----	-----	-----
Etablissements de crédit	17	17		
Fournisseurs	174	174		
Dettes fiscales & sociales	198	198		
Dettes sur immobilisations financières	726	0	726	
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	1 115	389	726	

Les dettes sur immobilisations financières comprennent les engagements de souscription non libérés pris par la société dans les FCPR SIPAREX ITALIA et SIPAREX IBERIA I.
 Ces engagements de souscription ne devraient pas faire l'objet d'appels à l'avenir.

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN :

Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	17
Fournisseurs	169
Dettes fiscales et sociales	165

VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
(en milliers d'euros)

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES :

Néant

AMORTISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS :

Non applicable

VII - AUTRES INFORMATIONS

ACTIONS PROPRES :

Au 31 décembre 2013, la société détient 2 741 de ses propres actions pour un montant global net de 67 154,50 €. Ces actions ont été acquises au titre du contrat de liquidité géré par la société de bourse Portzamparc et sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au titre du contrat de liquidité, SIPAREX CROISSANCE a acquis, au cours de cet exercice, 8 264 actions au prix moyen de 25,63 €, et en a cédé 7 058 au prix moyen de 25,54€.

Enfin, dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par les assemblées générales des 31 mai 2012 et 20 juin 2013, la société n'a acquis aucun titre, hormis ceux acquis dans le cadre du contrat de liquidité.

REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE :

Les sommes allouées aux organes de surveillance pour cet exercice s'élèvent à 50 800 euros.

La rémunération de la gérance est présentée au paragraphe IX de la présente annexe.

EFFECTIF MOYEN:

Cadres	2
Employés	1

Total	3

ENTREPRISES LIEES :

Montant des créances et dettes relatives aux entreprises liées (en milliers d'euros).

	<u>Créances</u>	<u>Dettes</u>
SIGEFI		32

VIII - DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES
(en milliers d'euros)

PRODUITS A RECEVOIR :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

<u>Créances rattachées à des participations</u>	<u>28</u>
Dividendes	0
Intérêts courus sur obligations convertibles	25
Intérêts courus sur comptes courants	3
<u>Autres créances</u>	<u>10</u>
<u>Disponibilités</u>	<u>20</u>
Intérêts courus à recevoir	0
Intérêts courus sur CDN et CAT	20
TOTAL	<u>58</u>

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

TOTAL **2**

VIII - DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES
(en milliers d'euros)

CHARGES A PAYER :

<u>Emprunts et dettes établissements de crédit</u>	<u>17</u>
Intérêts bancaires à payer	17
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>169</u>
Fournisseurs factures non parvenues	137
Factures à recevoir de SIGEFI	32
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	<u>165</u>
Dettes provisions congés payés	23
Autres charges de personnel	74
Charges sociales sur congés payés	11
Charges sociales sur gratifications	36
Etat charges à payer	17
Charges fiscales sur congés payés	4
TOTAL	<u>351</u>

IX - REMUNERATION DE LA GERANCE

L'assemblée générale du 31 mai 2005 a statué sur une modification du mode de gestion de la société pour le calquer sur celui d'un fonds de capital investissement ce qui a conduit à réduire sa durée de vie à dix ans, durée habituelle pour ce type de véhicule financier, en subdivisant cette période en deux parties : une première au cours de laquelle la société continuerait à investir, et l'autre, au cours de laquelle il n'y aurait plus d'investissements (sauf réinvestissements sur les lignes du portefeuille existant) et qui serait consacrée à la cession du portefeuille résiduel, se traduisant par des distributions de la trésorerie excédentaire aux actionnaires.

Les modalités de sa rémunération forfaitaire sont restées identiques à celles fixées par l'assemblée générale du 25 juin 1998 et modifiées par les assemblées générales des 18 mai 1999 et 27 avril 2000.

L'assemblée générale du 27 juin 2001 a décidé la neutralisation des éléments de distribution de la société EPICEA en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne la rémunération aléatoire. Cette modification a pris effet à compter de l'exercice 2000.

L'assemblée générale du 22 mai 2002 a décidé d'inclure dans les charges dites structurelles la cotisation annuelle versée au CLUB SIPAREX, correspondant à 0,1% des capitaux propres moyens de la société. Cette modification a pris effet à compter de l'exercice 2002.

L'assemblée générale du 2 avril 2004 a décidé la neutralisation du montant libéré de la souscription de la société dans les fonds SIPAREX IBERIA I et SIPAREX ITALIA pour la détermination des capitaux propres servant au calcul des rémunérations forfaitaire et aléatoire ainsi que la neutralisation des éléments de distribution de la société EPICEA en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne la rémunération forfaitaire et des éléments de distribution des fonds SIPAREX ITALIA et SIPAREX IBERIA I en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne les rémunérations forfaitaire et aléatoire. Cette modification a pris effet le 1^{er} janvier 2004.

L'Assemblée Générale du 31 mai 2005 a renouvelé, par anticipation, le mandat de gérant de la société SIGEFI pour une durée de six ans et a statué sur une modification des modalités de calcul de la rémunération aléatoire, comme précisé ci-après.

L'Assemblée Générale du 7 juin 2011 a renouvelé le mandat pour la durée statutaire de six années, les conditions de rémunération demeurant inchangées.

1.1 Rémunération forfaitaire

Cette rémunération est égale à 2,35 % de la moyenne des capitaux propres de la société.

Le tableau ci-après fait état des divers éléments ayant conduit à la détermination de la rémunération forfaitaire de la gérance.

Coûts de fonctionnement nets (hors bonus de performance et hors éléments exceptionnels)

	au 31 décembre 2013 (en K€)	au 31 décembre 2012 (en K€)
Charges opérationnelles	457	678
Charges structurelles (Charges propres)	389	654
	_____	_____
Charges de fonctionnement brutes	846	1332
Total des produits et débours		
	_____	_____
Charges de fonctionnement nettes (avant rémunération aléatoire)	846	1 332

Au cours de l'exercice, les charges opérationnelles se sont élevées à 457 K€; compte tenu de l'absence de charge et produit exceptionnels, les coûts nets de fonctionnement (hors charges structurelles) se sont élevés à 457 K€.

Cette somme de 457 K€ correspond au taux de 2,35% appliqué à la moyenne des capitaux propres de la société, retraités conformément aux dispositions statutaires, soit :

$$19\,453\text{ K€} \times 2,35\% = 457\text{ K€}$$

Par ailleurs, la société a supporté des honoraires directement liés à des cessions de participations pour un montant total de 11 K€, non inclus dans les charges opérationnelles et structurelles mentionnées ci-dessus.

1.2 Rémunération aléatoire (bonus de performance)

L'évolution du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE se traduisant par une diminution progressive de ses capitaux propres, compte tenu des offres publiques de rachat d'actions (OPRA) et des distributions de résultats d'ores et déjà réalisées et restant à mener dans ce cadre, les bases de calcul de la rémunération aléatoire de la Gérance (et des actions de catégorie « B » créées sur décision de l'Assemblée Générale mixte du 2 avril 2004 et détenues par les principaux gestionnaires personnes physiques de la Société (boni de performance) ont été ajustées afin qu'ils ne bénéficient pas de façon indue de la réforme aux dépens des actionnaires de SIPAREX CROISSANCE.

En effet, en l'absence d'aménagement, la réduction progressive des capitaux propres de SIPAREX CROISSANCE aurait eu pour effet une hausse de la rémunération aléatoire, le taux de rendement minimum déclenchant les bonus s'appliquant sur une base en diminution chaque année.

Afin de corriger cet effet mécanique, l'Assemblée Générale a décidé :

- de retenir comme assiette de calcul, jusqu'à l'extinction de SIPAREX CROISSANCE, à laquelle s'applique le taux de rendement minimum déclenchant la rémunération aléatoire, les capitaux propres sociaux de la société constatés au 31 décembre 2004.
- que le résultat net servant de référence au calcul de la rémunération aléatoire soit corrigé des plus ou moins values nettes d'impôt sur les sociétés constatées sur la cession de la société SPM SIPAREX SAS, détentrice de la marque « SIPAREX », et donc d'aménager la définition de « Résultat Net » contenue à l'article 12.III des statuts, pour les seuls besoins de calcul de la rémunération aléatoire et des dividendes prioritaires attachés aux actions de

S.C.A. SIPAREX CROISSANCE

au 31 décembre 2013

- catégorie « B » (mais pas pour le calcul de la rémunération forfaitaire définie par l'article 12.III des statuts).
- de « figer » le taux de référence (taux minimum de rendement déclenchant le bonus) pour la vie résiduelle de la société à 5,31%.

Le résultat de l'exercice associé à ceux des deux précédents exercices n'autorise pas votre gérant, la société SIGEFI, à percevoir une rémunération aléatoire (bonus de performance) ; corrélativement, les porteurs d'actions de catégorie « B » (cf paragraphe 5 : Notes sur le Bilan Passif - Capital Social) ne bénéficieront pas du dividende prévu à l'article 18 des statuts.

X - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Le portefeuille de TIAP est évalué conformément aux modalités d'évaluation des TIAP définies par les « Valuation Guidelines » préconisées par l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital).

Ainsi, le portefeuille est évalué en « Juste Valeur » pour la détermination des provisions pour dépréciation et le calcul de l'actif net réévalué. Les plus-values nettes ne sont pas comptabilisées.

1°/ Sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé (« non cotées »):

Les valeurs ou titres non cotés sont évalués à leur prix de souscription ou d'acquisition pendant une période d'une année suivant ces opérations, sauf lorsqu'il est constaté une détérioration notable de la situation et des perspectives de la société émettrice.

Lors d'une opération récente sur les titres de la société émettrice, effectuée par un tiers, dans des volumes significatifs et dans des conditions normales (c'est-à-dire, notamment, donnant l'accès à des droits identiques à ceux des titres détenus par Siparex Croissance, et départies d'enjeux stratégiques très différents de ceux qui ont justifié l'investissement), la valorisation des titres peut être établie sur la base de la valeur de référence pour cette opération.

De même, lorsque les titres détenus par SIPAREX CROISSANCE font l'objet d'une offre de rachat par un tiers, la valorisation de ces titres est établie sur la base de cette valeur de référence.

Tout élément susceptible de diminuer de façon substantielle la valeur d'un investissement doit être intégré dans l'évaluation des titres ou valeurs détenus par Siparex Croissance, notamment dans les cas de figure suivants:

- performances ou perspectives de l'entreprise inférieures aux anticipations sur lesquelles la décision d'investissement a été fondée,
- performances systématiquement inférieures aux prévisions,
- objectifs stratégiques de la participation non atteints ou différés durablement,
- fragilisation durable de la participation (départ d'hommes clé, litiges, procès ...).

Dans ces cas de figure, la valeur de l'investissement est diminuée du montant approprié reflétant cette évolution, afin d'obtenir une Juste Valeur de l'investissement.

En pratique, en l'absence d'informations suffisantes ou d'autres références, la diminution de valeur s'appliquera par tranches de 25%, mais pourra s'appliquer par paliers de 5%, notamment lorsque la valeur résiduelle nette de la société sera égale ou inférieure à 25% de la valeur d'investissement d'origine.

Dans les autres cas que ceux ci-dessus précisés, la Juste Valeur de l'investissement est calculée selon les méthodologies suivantes :

➤ La valorisation selon les Multiples de résultats, consistant à capitaliser les résultats de l'entreprise, est la méthodologie la plus fréquemment utilisée, et particulièrement adaptée pour l'évaluation des investissements dans des entreprises établies, profitables (ou intégrant des pertes ponctuelles retraitées pour obtention d'éléments normalisés), et qui évoluent en conformité avec les attentes initiales de Siparex Croissance, ou plus favorablement :

- avec application aux résultats de la société (moyennes de résultats arrêtés ou prévisionnels) de multiples adaptés et raisonnables (PER, PCF, VE/EBIT, VE/EBITDA, VE/CA),
- ces multiples émanant de sociétés comparables,
- ce, en intégrant, le cas échéant, une diminution de valeur due à des éléments de fragilité, par exemple, résultant de la taille de la société, du petit nombre d'hommes clé, d'une activité mono client ou mono produit, ou à d'autres éléments de fragilité identifiés.

S.C.A. SIPAREX CROISSANCE

au 31 décembre 2013

Une décote de négociabilité est appliquée à l'évaluation ainsi obtenue, fonction de la capacité de Siparex Croissance à organiser le désinvestissement de l'entreprise. Sauf cas spécifique, le taux de cette décote est de 20%.

Plus ponctuellement:

- la méthodologie des références sectorielles pourra être utilisée pour les entreprises appartenant à des secteurs spécifiques (faisant appel à des notions du type « prix par abonné », « prix par lit »),
- la méthodologie de l'actif net, consistant à déterminer une valeur d'actif par évaluation des composantes du bilan de l'entreprise, notamment envisageable en cas de cession d'actifs par appartements, pourra être utilisée.
- Exceptionnellement, d'autres méthodologies pourront être utilisées par Siparex Croissance, lorsque les méthodologies ci-dessus ne sont pas appropriées.
- L'actualisation de flux de trésorerie relatifs à l'investissement peut être utilisée par Siparex Croissance à des fins de valorisation des investissements, notamment pour des instruments de dette.

La valorisation des lignes dont les évaluations, issues de l'application des méthodes ci-dessus, évoluent peu par rapport à l'investissement à l'origine (+/- 10%) est maintenue à ce même prix.

Par ailleurs, en application des recommandations faites par l'IPEV, l'estimation de la juste valeur est réalisée en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque investissement. Cette estimation a notamment pu être basée sur le jugement de l'évaluateur et ne s'est pas arrêtée à la seule application de méthodes mathématiques.

2°/ Sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé (« cotées »):

Les titres des sociétés cotées détenus directement par Siparex Croissance sont évalués sur la base du cours demandé ("bid prices"), à la date d'arrêté des évaluations sous condition d'un marché actif et de l'absence de restrictions ("lock up" par exemple).

Une décote pourra être appliquée à la valorisation des titres faisant l'objet d'un lock-up, lorsque les volumes d'échange du marché ne sont pas pertinents, le choix d'une autre méthode sera justifié en fonction du contexte.

Lorsque l'investissement a pour sous-jacent une société cotée, la valorisation de l'investissement fait référence aux méthodologies d'évaluation ci-dessus décrites pour les sociétés non cotées, sauf lorsque celles-ci ne sont pas pertinentes en vue d'une évaluation en Juste Valeur.

Siparex Croissance utilise les mêmes méthodologies d'évaluation d'une période à l'autre, sauf lorsqu'un changement de méthodologie se traduit par une meilleure estimation de la Juste Valeur de l'investissement.

3°/ Les parts de FCPR sont évaluées à leur dernière valeur liquidative connue et affectées le cas échéant d'une décote pour illiquidité.

XI - ACTIF NET REEVALUE PAR ACTION

L'actif net par action de SIPAREX CROISSANCE ressort à 28,83 € au 31 décembre 2013 contre 28,24 € au 31 décembre 2012 (après affectation de l'exercice et dilution liée à l'OPRA).

XII - HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

	2013		2012	
	KPMG Audit	Grant Thornton	KPMG Audit	Grant Thornton
total	41 776	42 008	40 260	40 036

S.C.A SIPAREX CROISSANCE
 au 31 décembre 2013

V - VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE TIAP

Méthode d'évaluation	Montant à l'ouverture			Montant à la clôture		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur Estimative	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur Estimative
Multiples du résultat	25 139 193	12 356 792	14 751 118	18 882 966	7 967 811	9 078 649
Sociétés cotées	81 716	19 069	19 069	46 776	40 611	40 611
Référence à un prix de transaction	3 082 564	3 082 486	3 418 672	2 647 175	2 647 175	3 521 278
Autres méthodes	807 061	307 861	307 861	571 430	246 295	246 295
Actif Net Réévalué	7 126 422	3 192 334	3 270 074	6 503 216	2 735 108	2 742 982
	36 236 956	18 958 542	21 766 794	28 651 563	13 637 001	15 629 815

S.C.A. SIPAREX CROISSANCE

au 31 décembre 2013

VI - VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE TIAP

	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE
Montant à l'ouverture de l'exercice	18 958 542	21 766 794
Acquisition de l'exercice		
Cessions de l'exercice	7 585 393	6 746 570
Reprises de provisions sur titres cédés	2 234 158	2 234 158
Plus et moins-values sur cessions de titres		
-détenus au début de l'exercice		- 2 255 363
-acquis dans l'exercice		
Variation de la provision pour dépréciation	29 694	29 694
Autres variations des plus-values latentes		
-sur titres acquis dans l'exercice		
-sur titres acquis antérieurement		601 102
MONTANT A LA CLOTURE	13 637 001	15 629 815

VII - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et primes d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice et report à nouveau	Total
Situation au 31/12/2012	1 255 495	18 832 425	730 945	3 028 280	10 334 955	32 926 605
Réduction de capital	-517 242	-7 758 630	-300 000		-6 941 388	-15 000 018
Situation après augmentation et réduction de capital	738 253	11 073 795	430 945	3 028 280	3 393 567	17 926 587
Droits de l'associé commandité					-27 990	-27 990
Résultat au 31/12/2013					1 305 250	1 305 250
Situation au 31/12/2013	738 253	11 073 795	430 945	3 028 280	4 670 827	19 203 847

VIII - RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(R 225-81, R 225-83 et R 225-102 du code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	2009	2010	2011	2012	2013
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	43 048 740	30 282 795	18 832 425	18 832 425	11 073 795
Nombre d'actions émises de catégorie O	2 866 736	2 015 673	1 252 315	1 252 315	735 073
Nombre d'actions émises de catégorie B	3 180	3 180	3 180	3 180	3 180
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
Produits (1)	7 739 606	6 306 436	2 892 763	2 162 730	-78 390
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	5 602 512	4 476 337	1 612 424	678 081	-947 507
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1 050 184	6 326 753	6 283 368	2 799 011	1 305 250
Montant des bénéfices distribués (2)	0	0	0	0	0
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (2)					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,95	2,22	1,28	0,54	-1,28
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,37	3,13	5,00	2,23	1,77
Dividende versé à chaque action de catégorie O (2)	0	0	0	0	0
Dividende versé à chaque action de catégorie B (2)	0	0	0	0	0
PERSONNEL :					
Nombre de salariés	12	6	4	3	3
Montant de la masse salariale	516 005	361 303	442 259	320 622	324 007
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)	283 655	174 900	206 949	141 177	136 692

(1) Plus values brutes de cession, produits des titres de participations, produits de trésorerie et produits accessoires.

(2) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, il est indiqué le montant des bénéfices dont la distribution est proposée

Immobilisations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et Avances consentis par la Société et non encore remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre affaires HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividende encaissé par la société au cours de l'exercice	Observations	Date des comptes
				Brut	Net							
Filiales et participations												
A. Renseignements détaillés												
concernant les filiales et les participations ci-dessous												
1. Filiales												
(+50% du capital détenu par la société)												
2. Participations												
(10 à 50% du capital détenu par la société)												
#REF!	400 000	724 319	25,75	361 535	65 477			318 775	56 956			au 31/12/12
CROISSANCE NERGECO	10 725 176	1 133 593	20,01	2 146 084				0	417 517			au 31/12/12
CECEP	6 471 063	1 433 705	15,06	1 846 326	4			0	-267 933			au 30/09/12
FINANCIERE KI 2003			28,50	1 892 500								dépôt de bilan
SE INVESTISSEMENT	1 668 300	4 601 805	26,67	444 885				36 836 579	-647 747			conso. au 31/03/13
BLANC DIVOIRE	9 920 573	5 455 916	11,64	1 259 996				580 236	117 195			au 31/12/12
TOTAL				8 051 326	3 094 967							
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations												
1. Filiales non reprises au paragraphe A												
a) Filiales françaises (ensemble)												
b) Filiales étrangères (ensemble)												
2. Participations non reprises au paragraphe A												
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)												
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)												
C. Renseignements globaux concernant les autres valeurs mobilières												
1. Actions et bons de souscription d'actions												
a) Autres TIAP				20 345 484	10 893 421					1 002 244		
b) Titres de placement				0	0							
2. Obligations				820 005	213 868							
a) Autres TIAP												
b) Titres de placement												
TOTAL				29 216 815	14 202 256							



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Grant Thornton

**Membre français de Grant Thornton
International**
42, avenue Georges Pompidou
69442 Lyon Cedex 03

Siparex Croissance S.C.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013
Siparex Croissance S.C.A.
139 rue Vendôme - 69006 Lyon
Ce rapport contient 34 pages
Référence : L142-46



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Grant Thornton

**Membre français de Grant Thornton
International**
42, avenue Georges Pompidou
69442 Lyon Cedex 03

Siparex Croissance S.C.A.

Siège social : 139 rue Vendôme - 69006 Lyon
Capital social : €.11.073.795

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Siparex Croissance S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I de l'annexe concernant le principe de continuité d'exploitation retenu suite à la proposition de prorogation de durée de vie de la société.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué ci-dessus, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe fait état du maintien du principe de continuité d'exploitation suite à la proposition de prorogation de la durée de vie de la société dont la fin était initialement prévue le 31 décembre 2014. Sur la base de nos travaux et des informations communiquées à ce jour, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée de la situation de la société.
- Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués selon les modalités décrites en note X de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner l'application de ces modalités et à apprécier pour les principales lignes du portefeuille les données utilisées par la Gérance pour déterminer leur juste valeur.
- La note III de l'annexe décrit les procédures engagées contre la société et l'appréciation du risque à laquelle la Gérance a procédé et qui a conduit à ne pas constituer de provision pour risques au 31 décembre 2013. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures mises en place dans la société pour identifier et évaluer les risques, à examiner la situation et à comparer l'appréciation du risque effectuée par la Gérance avec celle de ses conseils.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires et associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 11 avril 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat
Associé

Grant Thornton
*Membre français de Grant Thornton
International*



Françoise Méchin
Associée

**C - DECLARATION DES PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE
DE L'INFORMATION FINANCIERE**

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

M. Bertrand RAMBAUD

Président de SIGEFI PRIVATE EQUITY, Gérant de SIPAREX CROISSANCE

Mme Valérie GERBET

Directeur administratif et financier de SIGEFI PRIVATE EQUITY, Gérant de SIPAREX CROISSANCE

SIPAREX CROISSANCE

Société en commandite par actions au capital de 11 073 795 €
Siège social : 139, rue Vendôme, 69006 Lyon.
312 056 641 R.C.S. Lyon.

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la gestion de votre Société au cours de l'année 2013, de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé, l'affectation du résultat ainsi que les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire présentées aux points 7 et 8 ci-après.

1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2013

Dans un environnement économique peu favorable aux opérations de cession, l'exercice 2013 a montré une bonne résistance des participations en portefeuille, l'actif net réévalué par action, qui avait respectivement progressé de 15 % en 2011 puis de 3,5 % en 2012, s'étant à nouveau apprécié de 2 % au cours de l'exercice 2013.

Le résultat net social de l'exercice ressort à 1,3 million d'euros en retrait par rapport à celui de 2012 (2,8 millions d'euros), ce qui correspond à un rendement sur les fonds propres au 31 décembre 2012 de 4 %.

Au 31 décembre 2013, votre Société était actionnaire de 21 participations « vivantes » contre 26 l'année précédente.

Comme précisé ci-dessus, l'actif net réévalué par action au 31 décembre 2013 ressort à 28,83 euros, en progression de 2 % par rapport à l'année précédente (28,24 euros après affectation du résultat et dilution liée à l'OPRA).

Le cours de Bourse a évolué dans une fourchette mensuelle moyenne assez étroite comprise entre 24,68 euros et 26,82 euros pour finalement clôturer à 24,50 euros au 31 décembre 2013, affichant ainsi une décote plus marquée de 15 % par rapport à l'actif net réévalué.

Nous rappelons que, conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale annuelle du 7 juin 2011, la cotation des actions de votre Société a été transférée, en septembre 2011, d'Euronext (marché réglementé) vers NYSE Alternext à Paris (marché organisé). Elle ne publie ainsi plus de comptes consolidés depuis l'exercice 2012.

Ce transfert a permis à SIPAREX CROISSANCE, tout en préservant la qualité et la transparence de l'information et la sécurité des actionnaires, d'adapter les contraintes réglementaires à sa taille désormais plus réduite et d'alléger significativement les coûts liés à sa cotation, *in fine* supportés par les actionnaires.

2. AUCUN REINVESTISSEMENT COMPTE TENU DU MODE DE GESTION DE LA SOCIETE

En conformité avec le mode de gestion de votre Société, aucun investissement n'a été réalisé en 2013 (0,02 million d'euros de réinvestissement en 2012).

3. UN EXERCICE MARQUE PAR TROIS PRINCIPALES OPERATIONS DE CESSION ET UNE TRES BONNE TENUE DES PARTICIPATIONS DANS UN ENVIRONNEMENT ENCORE DIFFICILE

Malgré un environnement peu propice aux opérations de cession, les équipes de gestion ont réalisé des performances de bonne tenue bien qu'en retrait par rapport à celles de l'exercice précédent.

Le tableau suivant illustre l'évolution des opérations de cession au cours des cinq dernières années :

	en M€	2013	2012	2011	2010	2009
Cessions		7,3	6,0	8,4	18,3	10,3
Plus-values brutes		1,7	1,9	4,8	8,6	6,8
Résultat sur cessions		1,8	2,3	5,3	9,4	7,1

Le tableau ci-après fait apparaître, par TRI décroissants, les principales cessions de l'exercice :

Cessions réalisées	TRI	Multiples	Type de cessions
SERTA	19,4 %	3,6	Reclassement auprès du management
RAVE CROISSANCE	18,1 %	2,9	Reclassement auprès de nouveaux investisseurs et du management
SE INVESTISSEMENT	4,6 %	1,5	Réduction de capital

Par ailleurs, d'autres cessions se traduisant par de faibles plus ou moins-values ont, toutefois, permis de sortir du portefeuille des participations ayant connu des parcours plus délicats et de dégager des liquidités de l'ordre de 1,2 million d'euros.

Les moins-values brutes réalisées (1,99 million d'euros) sont compensées par des reprises de provisions d'un montant de 2,14 millions d'euros, constituées au cours des exercices précédents.

Compte tenu des cessions, y compris les dépôts de bilan, effectuées par la Société depuis sa création il y a 36 ans, le TRI brut (taux de rentabilité interne annuel moyen) a été sur cette période de 14,4 % par an. Cette performance sur une très longue période réalisée à travers plusieurs cycles économiques constitue incontestablement un élément de sécurité pour les actionnaires et illustre la qualité de la gestion menée par votre gérance.

4. UN BILAN EQUILIBRE ET UN RESULTAT SOCIAL MAINTENU A UN NIVEAU CONVENABLE

Un bilan équilibré

Les capitaux propres d'un montant de 19,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice permettent de financer le portefeuille de participations dont le montant, net de provisions, a été ramené à 13,7 millions d'euros.

La trésorerie, de 14,5 millions d'euros à la fin de l'année 2012, a permis la réalisation d'une nouvelle OPRA d'un montant global de 15 millions d'euros et ressort, au 31 décembre 2013, à 6,4 millions d'euros, indépendamment des engagements résiduels de souscription dans des fonds pour un montant total de 0,7 million d'euros qui ne devraient pas être appelés à l'avenir.

Un résultat social impacté par la diminution des opérations de cessions

Le résultat social s'élève à 1,30 million d'euros à comparer à celui de l'exercice 2012 (2,80 millions d'euros).

Les plus-values brutes dégagées au cours de l'exercice (1,66 million d'euros) sont en léger retrait par rapport à celles de l'exercice précédent (1,90 million d'euros). Les variations de provisions sur participations en portefeuille se soldent à nouveau par une reprise nette de 0,12 million d'euros (à l'identique de 2012) traduisant ainsi leur bonne résistance en période économique difficile.

Le résultat net de l'exercice est notamment composé :

- des revenus de participations d'un montant de 0,14 million d'euros, contre 1,68 million d'euros en 2012 (intégrant deux dividendes exceptionnels d'un montant global de 1,3 million d'euros) traduisant la liquéfaction progressive du portefeuille,
- des plus-values brutes de cession à 1,66 million d'euros contre 1,90 million d'euros extériorisés en 2012,
- des moins-values de cession de 1,99 million d'euros, compensées par des reprises de provisions de 2,14 millions d'euros,
- des reprises nettes aux provisions sur le portefeuille de participations à hauteur de 0,12 million d'euros.

Les produits de placement s'élèvent à 0,09 million d'euros en raison de la faiblesse du taux de rémunération des liquidités.

Les charges structurelles se sont élevées à 0,39 million d'euros (0,65 million d'euros en 2012 anticipant les frais liés l'OPRA de 2013 pour 0,18 million d'euros).

Les autres charges opérationnelles, qui correspondent à la rémunération forfaitaire de votre Gérant, ressortent à 0,46 million d'euros, en retrait de 33 % par rapport à 2012 (0,68 million d'euros).

Au total, les charges nettes de fonctionnement s'élèvent à 0,85 million d'euros en 2013 contre 1,33 million d'euros en 2012.

Le résultat de l'exercice n'autorise pas votre Gérant, la société SIGEFI, à percevoir une rémunération aléatoire (bonus de performance) ; corrélativement, les membres de l'équipe de gestion porteurs d'actions de catégorie « B » ne bénéficieront pas du dividende prévu à l'article 18 des statuts.

Enfin, ayant opté pour le régime fiscal des SCR (Sociétés de Capital Risque), la Société n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés à l'exclusion, le cas échéant, de celui relatif à la plus-value réalisée lors de la cession d'actifs corporels.

Evolution des risques

Les deux procédures engagées à l'encontre de SIPAREX CROISSANCE se sont éteintes au cours de l'exercice 2013.

Par ailleurs, votre Société a consenti, à l'occasion de la cession de ses titres EPICEA en 2010, une garantie de passif aux nouveaux actionnaires de cette société portant sur un litige auquel EPICEA était partie et initiée par un ancien consultant de l'une de ses participations.

Une assignation, à l'objet identique à la première, ayant été effectuée par cette même personne physique, la garantie de passif précitée a été étendue à ce litige. Cette extension ainsi que la signature de l'avenant correspondant a été autorisée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 28 mars 2013.

Au terme d'un jugement du conseil de prud'homme de Grasse du 16 octobre 2013, le demandeur a été débouté de l'ensemble de ces demandes. Il a fait appel de cette décision.

Enfin, il est rappelé qu'une convention de répartition des charges induites par une action en responsabilité, autorisée par le Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE lors de sa réunion du 19 avril 2005, prévoit:

- pour le cas où, alors que plusieurs véhicules d'investissement (sociétés ou fonds communs de placement) ont co-investi dans une même société :
 - . une action serait engagée par des tiers à l'encontre d'un ou plusieurs des fonds ou sociétés investisseurs, mais non de tous, sur le fondement de la responsabilité civile quasi-délictuelle, de la responsabilité des mandataires sociaux ou de l'article 1142 du Code Civil,
 - . une action serait engagée contre tous les co-investisseurs, mais se traduirait par des conséquences financières qui ne seraient pas proportionnelles au montant de leurs investissements respectifs,
- et où les conséquences financières de ces actions ne seraient pas intégralement prises en charge par les assureurs au titre des polices d'assurances, que la part laissée à la charge des véhicules d'investissement, sociétés et fonds (dans la limite et les conditions prévues dans leur règlement), serait répartie entre eux à proportion de leurs investissements respectifs en fonds propres et quasi fonds propres.

Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la société, son activité et son résultat.

5. REPARTITION DU CAPITAL - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS - DEONTOLOGIE – CONFORMITE ET CONTRÔLE INTERNE

Répartition du Capital – Evolution du cours de bourse

Les trois premiers actionnaires de la société, au 31 décembre 2013, sont la société SIPAREX ASSOCIES, le FCPR FPMEI (Groupe CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS) et le Groupe MICHELIN.

Ils détenaient respectivement 12,63 %, 9,17 % et 5,85 % du capital de la société, représentant respectivement 16,08%, 11,67 % et 7,45 % des droits de vote.

A la connaissance de votre Gérant, aucun salarié de la Société ne détient d'action ordinaire de SIPAREX CROISSANCE ; les trois actionnaires porteurs d'actions de catégorie « B » ne sont pas salariés de votre Société mais sont votre Gérant et des salariés actuels de ce dernier.

En ce qui concerne le cours de Bourse, après une très légère hausse constatée au cours des quatre premiers mois (cours moyen passant de 25,40 euros en décembre 2012 à 26,82 euros en avril 2013), celui-ci s'est ensuite progressivement effrité pour clôturer à 24,50 euros au 31 décembre 2013, avec une moyenne de 25,73 euros sur l'année encadrée par des extrêmes de 23,76 euros et 27,24 euros.

La liquidité du titre s'est améliorée en 2013 avec des échanges qui ont porté sur 12,1 % du capital au 31 décembre 2013 (89 207 titres échangés) contre 9,3 % lors de l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que ni les membres du Conseil de surveillance ni les cadres dirigeants de la Gérance de la société ne nous ont informés de transactions personnelles opérées sur le titre SIPAREX CROISSANCE, hors apport de titres à l'OPRA réalisée en 2013.

Programme de rachat d'actions

- Rachats d'actions de la Société réalisés au cours de l'exercice 2013 et utilisation du programme de rachat d'actions du 20 juin 2013 (en cours de validité)

SIPAREX CROISSANCE a signé fin 2009 un contrat de liquidité avec la société de bourse Portzamparc. Faisant usage de l'autorisation donnée par les Assemblées Générales des 31 mai 2012 et 20 juin 2013, la Société a acheté, au cours de l'exercice 2013, 8 264 actions sur la base d'un prix moyen de 25,63 euros et cédé 7 058 actions sur la base d'un prix moyen de 25,54 euros.

Au 31 décembre 2013, la société détient dans ce cadre 2 741 actions pour un montant total de 67 154,50 euros, soit un prix de revient moyen de 24,50 euros.

Au cours de l'exercice 2013, la société n'a procédé à l'annulation d'aucune action acquise dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes de rachat d'actions. Hormis le contrat de liquidité précité, aucune action SIPAREX CROISSANCE n'a été acquise au cours de l'exercice 2013 par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales des actionnaires des 31 mai 2012 et 20 juin 2013.

- Modalités des rachats et utilisation de produits dérivés

Au cours de l'exercice 2013, la Société n'a pas eu recours à des produits dérivés sur les marchés actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par les Assemblées Générales des actionnaires des 31 mai 2012 et 20 juin 2013. De plus, tous les rachats d'actions ont été réalisés sur le marché.

- Annulation d'actions de la Société au cours des trois derniers exercices

Aucune annulation d'action acquise au moyen d'un programme de rachat n'est intervenue en 2011, 2012 et 2013.

- Réallocations, au cours de l'exercice 2013, à d'autres finalités décidées

Les actions rachetées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations données par les actionnaires n'ont pas, au cours de l'exercice 2013, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

Déontologie - Conformité et Contrôle interne

SIPAREX CROISSANCE a mis en place depuis de nombreuses années des mécanismes rigoureux et précis en matière de gouvernement d'entreprise. Ces mécanismes sont adaptés à l'activité et à la structure juridique particulière de la société et sont complétés par l'existence d'un Comité d'Ethique et d'Orientation mis en place par son associé commandité, qui a pour objet de traiter des problèmes statutaires et déontologiques « sensibles » à la demande du Président de SIGEFI, du Président de l'Associé Commandité, la société SIPAREX ASSOCIES, ou du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de SIGEFI.

Ce comité est présidé par Monsieur Gérard TAVERNIER, ancien président du cabinet d'avocats Gide Loyrette Nouel.

Le Manuel de procédures, établi par votre Gérant, est régulièrement actualisé et complété afin de tenir compte des spécificités d'organisation de la Gérance. Ce manuel couvre très précisément l'ensemble des process et règles applicables à la société et à ses collaborateurs. En outre, le RCCI procède aux contrôles permanents de ces procédures et aux contrôles périodiques qui lui incombent.

Votre Gérance a également mis en place, depuis 2006, un « Comité Conformité », présidé par le président de SIGEFI, composé de l'ensemble des cadres dirigeants du groupe, du RCCI et du Président du Comité d'Ethique et d'Orientation : ce comité a pour objet de permettre à ses membres d'être informés des évolutions des textes applicables en matière professionnelle et déontologique et d'évoquer les points d'amélioration à mettre en œuvre notamment à la suite des contrôles du RCCI.

Enfin, le Comité d'audit et de contrôle, constitué au sein du Conseil de surveillance de votre société en février 2003, a poursuivi ses travaux tout au long de l'année 2013 notamment en examinant les comptes de l'exercice 2012, les comptes au 30 juin 2013, les travaux du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, la cartographie des risques de la Société et les litiges en cours.

Par ailleurs, afin de compléter votre information, nous vous rappelons que votre Gérant, la société SIGEFI, est une SAS dont le capital est détenu à hauteur de 49 % par SIPAREX ASSOCIES, votre associé commandité et de 51 % par SIGEFI PARTNERS, société qui regroupe les principaux cadres dirigeants de SIGEFI, la société SIPAREX CROISSANCE conservant une action SIGEFI pour sa parfaite information de la situation de son Gérant.

Fondée en 1985, SIGEFI, dont SIPAREX CROISSANCE était à l'origine un actionnaire minoritaire, est une société qui a développé progressivement sa propre activité de prestations de services et de gestion de FCPR, que son statut fiscal ou les textes en vigueur interdisaient, et interdisent encore, à votre société d'assurer. Cette société a aujourd'hui, directement ou indirectement, le rôle de société de gestion de l'ensemble du « Groupe Siparex » ; elle regroupe une partie importante du personnel des entités qu'elle gère, celui-ci étant, soit détaché dans les structures d'investissement, soit affecté aux filiales de gestion dont elle contrôle le capital, directement ou indirectement.

Autorisations financières en cours de validité au 31 décembre 2013

En application des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013 a autorisé la Gérance à faire usage de la délégation donnée sous la neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 à l'effet d'augmenter le capital en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur les titres de la Société, autorisation valable jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

6. AFFECTATION DU RESULTAT

Afin de privilégier la réalisation d'une nouvelle Offre Publique de Rachat d'Actions, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la manière suivante :

- bénéfice net de l'exercice 2013 1 305 249,71 €
- diminué de la dotation à la réserve légale (intégralement dotée) pour mémoire
- diminué des droits de l'associé commandité de 13 052,49 €

soit un montant de 1 292 197,22 € qui serait porté au compte de report à nouveau.

Il est par ailleurs précisé que la société n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Solde des dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code du Commerce (issue des dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie), le solde au bilan du compte fournisseur au 31 décembre 2013 s'élève à 6 K€, montant réglé à échéance du 31 janvier 2014.

7. AUTRES RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Il vous est proposé de renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Philippe CROIZAT, Jean-Baptiste BOSSON, Philippe FINAS et de l'APICIL.

Nous vous proposons également de renouveler pour une durée de six exercices les mandats des Cabinets KPMG AUDIT et GRANT THORTNON, Commissaires aux Comptes titulaires, constater la fin des mandats de Monsieur Vincent BAUD et Luc WILLIAMSON, Commissaires aux Comptes suppléants, de nommer en cette qualité KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne et l'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable IGEC.

Il vous est par ailleurs proposé, notamment afin de tenir compte de la durée limitée de votre Société, de ramener l'enveloppe des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance de 80 K€ à 50 K€

Programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions que vous avez approuvé l'an dernier n'a été, comme indiqué précédemment, utilisé qu'aux fins du contrat de liquidité géré par la société de bourse PORTZAMPARC. La durée d'un programme de rachat d'actions étant de 18 mois et afin de disposer d'une capacité de rachat d'ici à la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons d'adopter un nouveau programme, portant sur 10 % du capital social, au maximum.

Nous vous soumettons, dans ce cadre, la treizième résolution visant à mettre en œuvre ce nouveau programme de rachat de ses propres actions par votre société, dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de dix-huit mois à compter du 3 juin 2014.

Le montant maximal des fonds pouvant être affecté à ces opérations de rachat serait fixé à 2,5 millions d'euros, le prix maximal d'achat étant fixé à 35 €

8. AUTRES RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Comme en 2013, nous vous proposons de déléguer à la Gérance, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le pouvoir d'arrêter le montant définitif d'une réduction de capital dans la limite d'un montant d'achat maximum et d'un nombre maximum d'actions, et de procéder à sa réalisation.

Cette délégation présenterait l'avantage de vous dispenser d'avoir à vous réunir à nouveau en Assemblée générale extraordinaire afin de décider les modalités définitives d'une réduction de capital.

Afin de bien encadrer cette délégation consentie à la Gérance, la réduction de capital porterait sur un montant nominal maximal de 11 036 790 € par voie d'achat, par la Société, en vue de leur annulation, de 735 786 actions au maximum, pour un prix d'achat global maximum de 25 000 000 € et un prix d'achat unitaire maximum de 35 € par action. Ces chiffres constituant un plafond.

Nous vous proposons donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-204 du Code de commerce, de déléguer à la Gérance, le pouvoir d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites ci-dessus rappelées, et de procéder à sa réalisation.

Ce rachat d'actions prendrait la forme, s'agissant des actions de catégorie « O », d'une nouvelle OPRA réalisée en application des dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce. L'autorisation de l'assemblée imposerait à la Gérance, en cas d'utilisation de la délégation qui vous est proposée, d'obtenir l'avis favorable du Conseil de surveillance et l'accord préalable de votre associé commandité.

Si vous approuvez cette proposition, vous donnerez à la Gérance les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois cette réduction du capital social, en fonction des cessions de participations à l'étude actuellement, notamment pour constater, le cas échéant, l'absence d'opposition des créanciers et modifier l'article 6 des statuts relatif au capital social.

9. PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS

Comme chaque année à pareille époque, il est très difficile, compte tenu de la nature des activités de votre Société et de la conjoncture économique et financière actuelle, d'établir des prévisions précises sur l'ensemble de l'exercice.

Il est à noter par ailleurs qu'afin de disposer du temps nécessaire pour liquéfier, au mieux des intérêts des actionnaires, le portefeuille résiduel de participations dont le détail vous a été exposé ci-avant, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie ce même jour est appelée à se prononcer sur la proposition de prolongation de la durée de vie de la Société de deux années portant ainsi son terme au 31 décembre 2016. Votre Société ne pouvant plus faire usage du nom « SIPAREX » dans sa dénomination sociale, l'Assemblée Générale Extraordinaire précitée est également appelée à modifier sa dénomination sociale.

Ces propositions avaient d'ores et déjà reçu les avis favorables de votre Conseil de Surveillance et de Siparex Associés, votre Associé Commandité.

La Gérance

SIPAREX CROISSANCE

Annexe au rapport de gestion afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2013
Communication de la liste des mandats détenus par les mandataires sociaux

GERANT	MANDATS DETENUS OU FONCTIONS EXERCEES
<p>SIGEFI (Mr Bertrand RAMBAUD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président de SIGEFI SAS, de SIGEFI PARTNERS, de SIPAREX PROXIMATE INNOVATION SAS, du FRI RHONE-ALPES GESTION SAS, de SIGEFI PROXIMATE GESTION et de SIGEFI VENTURE PARTNERS, - Administrateur du Groupe d'Intérêt Economique GIE MARBEUF - Représentant permanent de SIGEFI, Président du Conseil de Surveillance de FINANCIERE LILY - Représentant permanent de SIGEFI, Administrateur d'ATLANTIQUE MANAGEMENT SA et de RAVE SA, membre du Conseil d'Administration de LACROIX EMBALLAGES, de SIPALAX 2 - Représentant permanent de SIGEFI, membre du Conseil de Surveillance de RHONE-ALPES PME GESTION SA et d'INVEST PME SA - Représentant permanent de SIGEFI, membre du Comité Stratégique de FIPAGES SAS - Représentant permanent de SIGEFI, membre du Comité de Direction du GROUPE ADEQUAT SAS - Représentant permanent de SIPAREX PROXIMATE INNOVATION, Président de SOLID SCR - Membre du Comité de Surveillance de FINANCIERE CATYLAIN - Représentant permanent de SIGEFI, Administrateur de SES IBERIA SA (Société de droit espagnol) - Membre du Conseil d'Administration et Président de SIPE SpA (Société de droit Italien)
MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
<p>Mr Philippe CROIZAT, Président</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avocat Associé du Cabinet Preuilh Vidonne Croizat Huguenin & Associés - Président du Conseil de Surveillance de Siparex Croissance
<p>Mr Jean-Baptiste BOSSON, Vice-président</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-président et administrateur de Lyon Pôle Bourse - Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX DEVELOPPEMENT - Administrateur de Lyon Place Financière et Tertiaire - Gérant de Kidder Minster - Vice-président du Conseil de Surveillance de Siparex Croissance
<p>Mr Christian PRINCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président de SPPI Finance - Administrateur de Schelcher Prince Gestion - Administrateur de SPGC - Administrateur de HPC - Membre du Conseil de Surveillance de Siparex Croissance

<p style="text-align: center;">APICIL (Mr Renaud CELJE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance d'Amorçage Rhône Alpes - Membre du Conseil de Surveillance de Rhône Alpes Création - Administrateur de SUDINNOVA, - Administrateur de l'Institut Paul Bocuse - Administrateur de Lyon Place Financière et Tertiaire - Représentant permanent SCPI DOMIVALOR - SCPI DOMIDURABLE - SCPI CAPIMMO - SCPI PRIMO PIERRE - Représentant permanent d'APICIL, Membre du Conseil de Surveillance de Siparex Croissance
<p style="text-align: center;">BANQUE MARTIN MAUREL (Mr Xavier CHALANDON)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la Compagnie Financière Martin Maurel - Administrateur de Vicat SA - Représentant permanent de la Banque Martin Maurel, Membre du Conseil de Surveillance de Siparex Croissance
<p style="text-align: center;">BPIFrance Investissement (anciennement dénommée CDC-Entreprises) (Mr Daniel BALMISSE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de Bpifrance Investissement, Membre du Conseil d'Administration de SIPAREX ASSOCIÉS, - Représentant permanent de FSI PME Portefeuille, Membre du Conseil de Surveillance de ACE MANAGEMENT SA, - Vice-président du Conseil de Surveillance d'AGRO INVEST, - Représentant permanent de Bpifrance Investissement, Membre du Conseil de Surveillance de CREAGRO, SIPAREX CROISSANCE, SIPAREX DEVELOPPEMENT et I SOURCE GESTION.
<p style="text-align: center;">CAISSE D'EPARGNE Rhône Alpes (Mr Didier BRUNO)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES (CERA) (05/06/12), - Vice-président du Conseil de Surveillance de la SA RHONE ALPES PME GESTION (14/09/12), - Membre du Conseil de Surveillance de la SAEM SOCIETE DES TROIS VALLEES (14/09/12), - Représentant permanent de la CERA au Conseil de Surveillance de la SCA SIPAREX CROISSANCE (11/06/12), de la SAS RHONE ALPES CREATION II (29/06/12), de la SAS FRI RHONE-ALPES GESTION (11/06/12), de la SA SOCFIM (novembre 2013), - Représentant permanent de la CERA au Conseil d'Administration de la SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE LYON (SACVL) (14/06/12), du GIE BPCE TRADE (29/06/12), de l'association LYON PLACE FINANCIERE ET TERTIAIRE (29/06/12) - Représentant permanent de la CERA en qualité de censeur au Conseil de la SAEM GAZ ET ELECTRICITE DE GRENOBLE (29/06/12) - Représentant permanent de la CERA en qualité de censeur au Conseil de la SAEM GAZ ET ELECTRICITE DE GRENOBLE - Représentant permanent de la CERA membre du Comité d'orientation et stratégique de la SAS FONCIERE RENOVATION MONTAGNE (mars 2013).

<p style="text-align: center;">MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE (Mr. Jean-Yves MARY)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général et membre du comité d'investissement de Malakoff Médéric Participations - Représentant permanent de Malakoff Médéric Participations, membre du Conseil de surveillance de Scitipôle Ile de France Capital - Représentant permanent de Malakoff Médéric Participations membre du Conseil d'administration de Angels Santé Création - Représentant permanent de Malakoff Médéric Prévoyance, membre du Conseil de surveillance de Siparex Croissance
<p style="text-align: center;">Mr Philippe FINAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien Président de Gerland SA - Ancien Vice-Président et Directeur Général de Fournier Industrie et Santé - Associé Gérant de Genefi - Président de la SAS CPE Lyon Formation Continue et Recherche - Ancien Président de la SDR du Sud-Est - Membre du Conseil de surveillance de Siparex Croissance